Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème

Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème

A l'heure où la cybersécurité est un enjeu croissant pour les acteurs publics, les collectivités semblent se prendre enfin en main. La ville de Marseille a mis en place une initiative pour tester ses défenses. Dans le même temps, la région Hauts-de-France a, elle, été choisie pour être le théâtre d'une expérimentation de l'ANSSI.

Pour de nombreuses collectivités locales, la cybersécurité reste encore aujourd'hui un enjeu abstrait. A quelques exceptions près, ces dernières ne sont pas armées pour résister à des attaques très virulentes et aveugles. Et pourtant, les offensives font de plus en plus mal. En témoignent les dégâts causés en mai dernier par le rançongiciel WannaCry, qui a paralysé plus de 200 000 machines à travers près de 150 pays, dont des opérateurs d'importance vitale en France.
L'ampleur de l'offensive n'a fait que confirmer ce que tout le monde savait depuis longtemps : personne n'est à l'abri. Des solutions commencent toutefois à être mises en place par les collectivités elles-mêmes. Un changement de paradigme plus que nécessaire.

Marseille joue la carte prévention

La ville de Marseille a ainsi inauguré le 6 juin une initiative visant à permettre à la municipalité de tester l'efficacité de ses défenses à tous les niveaux. Concrètement, une vingtaine d'étudiants issus de l'école Polytech – l'initiative étant réalisée en partenariat avec l'Université Aix-Marseille – cherchera les éventuelles failles dont la municipalité n'aurait pas connaissance.
Les sites web, applications mais aussi les objets connectés seront passés au crible par ces « hackers éthiques ». Pour ce faire, ces derniers utiliseront SafeGouv, un service proposé par la start-up Net Guard…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle… ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article

Source : *Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème*